



**REVALORISATION
DU POINT FEHAP**

**REVENDEICATION
ET REVALORISATION SALARIALE**

AUGMENTATION DU POINT : ENFIN !... MAIS ...

L'avenant 2009-05 concernant l'augmentation du point F.E.H.A.P. de + 0,6% au 1^{er} avril 2009 (signé seulement par la CFDT), a été enfin agréé par arrêté du 25/09/2009 et paru au JO le 02/10.

Il y aura bien sûr un **effet rétroactif** par rapport à la date de référence, et le rappel sur salaires devrait intervenir sur la **paie d'octobre**.

VALEUR DU POINT FEHAP AU 1^{ER} AVRIL 2009 : 4,381 €

VALEUR DU POINT MÉDICAL TRADITIONNEL : 12,389 €

Le fait de signer est un acte pour que la FEHAP ne prenne pas l'habitude, chaque année, de proposer à l'agrément des mesures unilatérales.

Même si nous pouvons concevoir que cette augmentation est loin de celle que nous espérons, dans le contexte actuel et ne sachant pas quelle enveloppe nous aurons l'année prochaine, la signature de cet avenant est un 1^{er} acte.

**ON POURRAIT RÉSUMER AINSI : C'EST BIEN PARCE QUE CE N'EST QUE JUSTICE,
MAIS C'EST BIEN PEU ET PAS ASSEZ !**

Attention, ne nous leurrions pas !

Si nous ne pouvons qu'être satisfaits de voir enfin cette revalorisation appliquée, c'est seulement une juste remise à niveau au regard de l'augmentation du coût de la vie et un réajustement sur la valeur du point fonction publique.

Aussi, la CFDT M.G.E.N. demande une négociation qui puisse aborder de façon significative le questionnement de l'augmentation des salaires dans notre secteur de branche.

***Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes
pour revendiquer et défendre vos idées***

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Pour tous renseignements ou adhésion :

Ou contacter la **Délégation Centrale** : Alain CHARRAS, Délégué Central U.E.S. M.G.E.N, 06 07 47 69 22

Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46

Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 62 18 07 88